

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 445 Jeudi 22 septembre 2022 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

Membre Excusé : Peggy DICKENS,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 10

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	<p>Prochains BEx : le 20 octobre en distanciel, le 18 novembre en présentiel, en veille du Conseil Fédéral et le 2 décembre en présentiel en veille du Conseil des Territoires et du Développement. Les suivants pour 2023, seront les 14/01, 27/01, 16/02, 10/03</p> <p>Conseil Fédéral, le samedi 19 novembre en présentiel. Conseil Fédéral, les samedis 28 janvier et 11 mars en distanciel.</p> <p>Conseil des Territoires les 3 et 4 décembre et le 2 avril en présentiel. Conseil des Territoires Ultramarins, le 31 mars.</p> <p>Assemblée Générale Fédérale le 1^{er} avril</p>
2. Affiliation de Feilong Dragon Boat France	<p>FEILONG DRAGON BOAT FRANCE est une association loi 1901 créée le 28/08/2019. La structure est située à Nogent-sur-Marne (94). La structure a pour objet social la pratique, l'enseignement du dragon boat, la promotion et l'organisation d'évènements liés au dragon boat pour développer les échanges culturels franco-chinois ainsi que toutes les manifestations culturelles et sportives en France. La structure souhaite proposer en eau calme, du dragon boat. Ce club de Dragon Boat est passionné par toutes sorte d'activités nautiques et souhaite s'affilier à la FFCK.</p> <p>Avis CRCK : Avis favorable à la suite de la visite de Camille Hurez. En s'affiliant à la FFCK, la motivation du club est d'entrer dans une démarche de qualité avec une volonté de partager leur passion avec d'autres clubs et d'expérimenter d'autres activités nautiques.</p> <p>Avis du service : Avis favorable à la suite des modifications des statuts initialement envoyés. Il reste toutefois des éléments à intégrer dans les six mois pour meilleure conformité avec les règles qui incombent aux membres de la FFCK.</p> <p>→ Validation de cette affiliation par le BEX</p>

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF

1. Révision du montant de l'indemnité kilométrique

Contexte

Lors de réunions précédentes, le Bex a évoqué la possibilité d'augmenter le montant de l'indemnité kilométrique. A l'occasion de sa séance du 9 septembre, il a été demandé qu'une simulation soit transmise sur la base d'un remboursement de 0,32€/km

Système actuel

On distingue deux modes de remboursement des frais d'utilisation d'un véhicule personnel pour un déplacement fédéral :

- Le mode de remboursement individuel, mis en place depuis le 1^{er} janvier 2002. Le remboursement kilométrique y est fixé à 0,26 €.
- Le mode de remboursement de groupe, mis en place pour les personnes qui choisissent de prendre un moyen de transport personnel alors qu'une alternative fédérale et collective est mise en place : 0,10 € pour une personne, 0,25 € pour deux personnes, 0,35 € pour 3 personnes et 0,40 € par personne pour 4 personnes et plus.

La présente instruction concerne le mode de remboursement individuel.

Méthode appliquée pour cette simulation :

- Reprise des montants de la ligne « 625101 Indemnités kilométriques » des comptes de la FFCK sur les 4 derniers exercices
- Calcul du nombre de km théorique en divisant la somme inscrite dans les comptes par le montant de l'indemnité actuel
 - Il est à noter que nous versons des indemnités différentes pour les groupes, mais il aurait été fastidieux de reprendre toutes les NDF pour recalculer les km groupés et les km individuels
 - Cette méthode donne des tendances
- Application de 3 options de taux (0.32, 0.35 et 0.40) pour voir ce que cela représente comme augmentation pour une année.

Avoir quatre exercices en référence permet d'avoir une idée de l'impact avec des niveaux d'activités différents. La baisse du niveau des indemnités peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Le COVID : baisse des actions, surtout en 2020, ayant conduit à réaliser moins de km,
- Avènement des visioconférences : baisse des réunions en présentiel et donc des km réalisés en 2020 et 2021.

	2021	2020	2019	2018
INDEMNITES KILOMETRIQUES				
extraits comptes annuels	95 374 €	86 894 €	124 318 €	139 721 €
Nombre de km théorique	366 823	334 208	478 149	537 389

Proposition indemnité km 2023

Option 1 : 0,32€/km

Augmentation de 23, 08 %

Option 2 : 0,35€/km

Augmentation de 34, 62 %

Option 3 : 0,40€/km

Augmentation de 58, 85 %

Cout théorique annuel en fonction des distances parcourues

Option 1 : 0,32€/km	117 383 €	106 946 €	153 007 €	171 964 €
Option 2 : 0,35€/km	128 388 €	116 973 €	167 352 €	188 086 €
Option 3 : 0,40€/km	146 729 €	133 683 €	191 259 €	214 955 €

→ Le BEx valide la proposition de modifier à compter du 1^{er} janvier 2023 le montant de l'indemnité kilométrique à 0,32€/km, en coïncidence avec l'augmentation des tarifs de licence.

2. Validation des CR des 2 dernières réunions du BEF

Réunion du mercredi 15 juin

Ordre du jour

- Statistiques Pagaies Couleurs et Diplômes fédéraux
- Point sur les échanges avec les CREF
- Travaux en lien avec les commissions nationales
- Séminaire des enseignants
- Bilan de la formation e-learning du 13 juin
- Etude de la proposition d'évolution du livret de formation
- Points d'évolution réglementaires pour le Mémento
- Vestiaire cadre et visuels pour les diplômes fédéraux

Points d'évolution réglementaires pour le Mémento :

Les nouvelles évolutions règlementaires doivent être intégrées au Mémento. Il faut envisager un ajout papier à imprimer qui sera glissé dans les mémentos jusqu'à la future réédition.

Réunion du 12 juillet

Ordre du jour

- Livret de formation,
- Retour sur la formation E-learning,
- Retour sur la formation de guide,
- Retour sur le séminaire « enseignants »
- Echanges avec les CREF,
- Point CQP,
- Point Stats Pagaies et Diplômes.

Formations fédérales :

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	TOTAL à fin juin
AMFPC 2019	7	57	31	9	18	32	154
AMFPC 2022	0	78	71	21	10	57	237
MFPC 2019	27	1	11	7	76	7	129
MFPC 2022	3	2	18	26	35	32	116

Concernant les MFPC, il avait été envisager une forte baisse en 2022 par rapport à 2019. (D'autant que les CQP jusqu'alors organisés en juin, ont été organisés en mai). C'était notamment une conséquence de la forte baisse des AMFPC en 2020 et 2021 (Confinements et restrictions de déplacements). Le Volume de MFPC est pour le moment, relativement stable.

La tendance autour des AMFPC semble repartir à la hausse après la crise sanitaire.

	<p>Point CQP Le CQP doit être renouvelé fin 2023. Les délais d’instruction sont longs et des modifications règlementaires devront être apportées pour rester dans le cadre imposé par France Compétences. Un courrier d’intention a été envoyé à l’organisme Certificateur de la branche sport évoquant la volonté de renouveler la certification et des premiers échanges ont eu lieu en juin. Idéalement, le règlement et la note d’opportunité devront être déposés d’ici novembre 2022.</p> <p>→ Validation de ces deux comptes-rendus par le BEx,</p>
<p>3. Relais de la Flamme</p>	<p>Le BEx a été sollicité le 2 août dernier sur la question des relais de la flamme Paris 2024. Paris 2024 a construit le projet du relais de la flamme autour de plusieurs actions concrètes qui visent à mettre le sport au cœur du projet, dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des relais collectifs pour mettre en valeur les sports Olympiques et Paralympiques d’été avec chaque fédération, • Inclure le sport et ses valeurs dans les critères de sélection des porteurs de la flamme, • Donner un rôle fort aux athlètes, • Concevoir un convoi qui accompagne les porteurs de la flamme en pratiquant du sport. <p>Paris 2024, le CNOSF et le CPSF proposent à chaque fédération, 2 relais collectifs avec les responsabilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La proposition des lieux et structures d’accueil potentiels pour accueillir les relais collectifs. La fédération proposera une liste de 10 lieux, parmi lesquels Paris 2024, le CNOSF et le CPSF retiendront les deux lieux pour organiser les relais collectifs, selon les critères de définition de parcours votés en CA de Paris 2024 et les contraintes opérationnelles du parcours, • La définition du mode de présélection pour les 2 x 24 personnes selon les critères de Paris 2024 et les contraintes opérationnelles, • La campagne de communication associée à la présélection (aux frais de la fédération), • Le choix du capitaine (la personne qui portera la flamme) parmi les 2 x 24, • La mobilisation des athlètes connus et le rôle attribué dans ce relais. <p><u>Position du Bex exprimée le 2 août dernier :</u> Le BEx a validé la participation de la FFCK à ce dispositif et a proposé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Profiter de cette opportunité pour mettre en avant les centres ayant candidaté pour devenir Centres de Préparation aux Jeux et proposer 10 structures faisant partie des CPJ. - Sélectionner 5 CPJ Slalom et 5 CPJ Sprint et Paracanoë dont un de chaque, en territoire ultramarin, avec un seul centre proposé par région en excluant l’Ile de France qui accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques ; et privilégier des CPJ ayant déjà organisé des manifestations internationales ou en mesure de le faire. <p>→ Le BEx propose que les 10 structures suivantes soient proposées pour présentation au COJO :</p>

1. Pau –Site de pratique de Slalom / Accueil de multiples évènements internationaux / Site Pôle France,
2. Réunion – Territoire ultramarin / Accueil d’une ICF Ranking Slalom avec une volonté de lancer une dynamique sur l’océan racing / Pôle Espoir avec les 2 disciplines Olympiques,
3. Gravelines – Site qui montre la dynamique « eau calme » du territoire / Accueil de Championnats de France,
4. L’Argentièrre – site naturel, accueil des championnats du monde de raft 2021 et siège du Centre régional de formation,
5. Cesson – Site Pôle France – Siège du CRCK BZH représentant la dynamique sportive du territoire / Pôle France des deux disciplines Olympiques / Investissement de la collectivité pour le réaménagement du bassin de slalom,
6. Libourne – Site d’accueil régulier d’évènements nationaux (Championnats de France de sprint) – Volonté d’accueillir des compétitions internationales,
7. Foix – Dynamique importante autour du Canoë Kayak de la part de la collectivité / Accueil des Championnats du Monde Junior et U23 2025,
8. Guadeloupe – Accueil des athlètes de l’équipe de France Sprint sur la période hivernale en métropole / Accueil de l’équipe Paracanoë sur des actions du collectif / Pôle Espoir Sprint,
9. Epinal – Nouveau bassin avec différents acteurs / Club formateur en Slalom avec des athlètes en Equipe de France très régulièrement,
10. Vichy – Lien FFCK Collectivité de confiance / Accueil de Championnats de France,

→ Le BEx propose que la composition des relais sur la base des critères suivants en fonction des sites retenus par le COJO :

Athlètes, 12 (12 disciplines) x 2 relais

- Athlètes du territoire si possible (de niveau international), en activité ou retraité (proposés par le CRCK)
- Critère supplémentaire « bonus » : athlètes impliqués dans des actions éco-responsables

Élus, 4 x 2 relais :

- Elus du territoire (proposés par le CRCK)

Bénévoles, 2 x 2 relais

- Bénévoles emblématiques (proposés par le CRCK)

Officiels, 2 x 2 relais

- Proposés par la commission sportive et la CNJA, en lien avec les CRCK

Jeunes, 2 x 2 relais

- Tranche d’âge : 12/15
- Proposés par le CRCK en lien avec les CDCK

Staff, 1 x 2 relais

- Membre de l’ETR proposé par le CRCK

Capitaine, 1 x 2 relais > Ancien médaillé Olympique

- Proposé par le BEX en lien avec l’AIFCK

4. CRCK Wallis et Futuna

→ Le BEx décide d’attribuer une aide au Comité Régional de Wallis et Futuna, pour une opération spécifique sur les jeunes (garçons et filles). Ce Comité régional ne reçoit pas de PSF. Il s’agit d’une subvention exceptionnelle qui ne pourra pas être reconduite.

INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF

1. Rappel sur le certificat médical pour les compétitions

A la suite d'utilisations contraires au Règlement Intérieur de la Fédération, il est rappelé que les certificats médicaux d'absence de Contre-Indication à la pratique Sportive ou à la pratique du Canoë Kayak **en compétition** sont de la responsabilité du Président du Club, en particulier sur la saisie sur Goal, en même temps que la prise de Licence. Pour les pratiquantes et les pratiquants majeurs, la fréquence de présentation d'un nouveau certificat médical est exigée au minimum, tous les trois ans, sous réserves des conditions sur la présentation du questionnaire de santé.

Rappel d'éléments de l'Annexe 10 du Règlement Intérieur de la FFCK sur le certificat médical.

A 10 – 3.1.1 – L'obtention d'une licence annuelle ou d'une durée de 3 mois

Pour les pratiquant.e.s majeur.e.s, l'obtention d'une licence annuelle ou d'une durée de 3 mois pour la pratique du canoë-kayak et des sports de pagaie est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, du canoë-kayak et des sports de pagaie. Si le licencié souhaite participer à des compétitions organisées par la Fédération, le certificat médical doit indiquer la mention « en compétition ».

Pour les pratiquant.e.s mineur.e.s, l'obtention d'une licence annuelle ou d'une durée de 3 mois pour la pratique du canoë-kayak et des sports de pagaie, permettant ou non de participer aux compétitions organisées par la FFCK, est subordonnée à la présentation d'un questionnaire relatif à la santé du mineur et d'une attestation parentale attestant que seules des réponses négatives ont été apportées à ce dernier.

Lorsqu'une réponse au questionnaire relatif à la santé du mineur conduit à un examen médical (i.e. une réponse positive a été apportée), l'obtention de la licence nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, du canoë-kayak et des sports de pagaie, et datant de moins de six mois.

A 10 – 3.1.2 - Le renouvellement de la licence pour une pratique en compétition

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité de saison sportive.

Pour les pratiquant.e.s majeur.e.s, la fréquence de présentation d'un nouveau certificat médical est exigée tous les trois ans. **Pendant la période de trois ans**, le renouvellement est conditionné à :

- **Une prise de licence sans discontinuité de saison,**
- **La présentation du questionnaire de santé et de l'attestation où le sportif ou son représentant légal atteste avoir répondu avec uniquement des réponses négatives à toutes les rubriques.**
- **Si une des deux conditions ci-dessus n'est pas respectée, il est obligatoire de joindre un nouveau certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des sports de pagaie en compétition datant de moins de six mois au moment de la demande de licence.**

Pour les pratiquant.e.s mineur.e.s, le renouvellement d'une licence annuelle pour la pratique du canoë-kayak et des sports de pagaie, permettant de participer aux compétitions organisées par la FFCK, est subordonné à la présentation d'un questionnaire de santé et d'une attestation parentale.

Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention de la licence nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, du canoë-kayak et des sports de pagaie, et datant de moins de six mois.

Fin du BEX à 19 h 50

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

